



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Philosophie

de l'Université Paris-Est Créteil Val
de Marne

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Philosophie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI150008931

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Créteil - Campus Centre.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention propose une formation complète en philosophie, orientée vers les grands domaines de spécialité de cette discipline (philosophie générale, histoire de la philosophie, philosophie morale et politique, philosophie des sciences et de la connaissance). Elle permet aux étudiants de licence d'acquérir des connaissances et des méthodes fondamentales en philosophie mais aussi de former et d'exercer leur propre réflexion critique grâce à l'étude des grands courants de la tradition philosophique et à une ouverture importante sur d'autres disciplines relevant du champ des *Sciences humaines et sociales*. La licence de *Philosophie* mise ainsi à la fois sur une culture générale disciplinaire et sur une formation pluridisciplinaire, privilégiée en particulier en première année. La licence de *Philosophie* offre les débouchés classiques d'une formation en sciences humaines (concours de l'enseignement ou de l'administration, de la médiation culturelle, de la communication et de l'information).

Cette formation se déploie sur les trois années de la licence selon une logique progressive d'approfondissement et de renforcement des connaissances et des compétences. La première année relève d'un portail commun à l'ensemble des mentions généralistes du domaine *SHS* et comporte trois « blocs » - Langues et méthodologie ; Initiation aux études en lettres et sciences humaines ; Option disciplinaire (valant comme une introduction aux études en philosophie). L'étudiant a le choix entre une formation mono-disciplinaire et une formation bi-disciplinaire. La première vise le renforcement progressif des compétences et des connaissances en philosophie, assorti de deux parcours optionnels : *Professorat des écoles* et *Communication*. La seconde mise sur le principe des doubles licences (*Histoire-Philosophie*) avec un couplage d'enseignements délivrés dans chacune des mentions concernées. Il s'agit alors d'une majoration du volume horaire global de la licence de près de 40 %.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence mention *Philosophie* proposée par l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne correspond à une formation complète et progressive qui vise l'acquisition de connaissances fondamentales relativement aux principaux domaines de la discipline (philosophie générale, histoire de la philosophie, philosophie morale et politique, philosophie des sciences et de la connaissance) mais aussi la maîtrise des méthodes indispensables au traitement de ces connaissances (problématisation, conceptualisation, interprétation des textes). La formation s'appuie sur des parcours diversifiés au cours des trois années de licence qui, du parcours d'ouverture (liés aux métiers de l'enseignement - professorat des écoles - ou de la communication) à des formations mixtes (dans le cas des doubles licences : *Histoire-Philosophie*), proposent à la fois l'acquisition d'une vraie culture disciplinaire et une réelle ouverture vers d'autres disciplines du domaine des *Sciences humaines et sociales*. On peut regretter de ne pas disposer dans le dossier d'informations précises permettant d'évaluer ces différents parcours de formation, notamment le parcours *Philosophie-Communication*. Une attention particulière est portée à la place qui doit revenir à l'acquisition de compétences additionnelles liées notamment à la maîtrise des langues vivantes et des outils informatiques : le CLES reste pourtant peu valorisé (sans doute parce qu'il ne relève que d'une démarche individuelle), alors que le C2i était validé par 40 % des étudiants diplômés à l'issue de l'année universitaire 2011-2012.

Les dispositifs d'information et d'accompagnement méthodologique mis à la disposition des étudiants relèvent surtout d'opérations transversales prises en charge au niveau de l'établissement, qui semblent toutefois se révéler assez inefficaces pour garantir aux étudiants de première année une orientation satisfaisante. Des efforts sont toutefois réalisés en vue d'assurer des réorientations entre parcours ou entre mentions (dans le cas des doubles licences) ou même l'orientation vers une poursuite d'études en master. La présence d'enseignants référents et l'utilisation régulière, par l'équipe pédagogique, d'outils collaboratifs numériques ne suffisent manifestement pas à prévenir de manière significative les abandons en première année (43 % d'abandon en 2011-2012, ce qui est mieux qu'en 2009-2010 - 52 % - mais reste très préoccupant). La faiblesse du dispositif de prise en charge des étudiants en situation d'échec doit sans doute être rapportée à l'hétérogénéité des publics accueillis dans la mention (40 % de bacheliers technologiques ou professionnels...) et à l'écart très important entre niveau attendu et niveau réel des étudiants qui s'inscrivent en *Philosophie*.

A l'issue de la formation de licence, le taux de poursuite d'études en deuxième cycle est moyen : 1/3 environ des diplômés de la mention s'engagent dans un master, sans doute plutôt le master de *Philosophie* proposé localement (mais les chiffres manquent pour le savoir avec certitude), auquel les étudiants sont en quelque sorte préparés par des modules d'approfondissement proposés en troisième année de licence et orientés vers les deux grands domaines exploités dans le master (la philosophie morale et politique ou la philosophie des sciences et de la connaissance). Le dossier ne fournit en revanche pas d'indication sur le devenir des 2/3 d'étudiants qui, titulaires de la licence, ne poursuivent pas des études en master. Se réorientent-ils vers d'autres formations ? Et comment s'insèrent-ils dans la vie professionnelle à court, moyen ou long terme ? Il serait intéressant à cet égard de disposer de données précises sur le contenu des modules d'élaboration d'un projet professionnel (Projet Professionnel de l'Étudiant, en licence 1 et Découverte du monde professionnel en licence 2) et du stage optionnel proposé en licence 3, afin d'évaluer le rôle joué par de tels dispositifs dans l'orientation professionnelle des étudiants de la formation après la licence.

De ce point de vue, il revient sans doute à la structure de pilotage de la mention, jusqu'ici réduite à l'équipe pédagogique de la formation, de veiller à produire une autoévaluation plus rigoureuse, qui prenne en compte de manière plus précise la question du devenir des étudiants et de leur insertion professionnelle dans la diversité des métiers auxquels doit pouvoir conduire une formation de philosophie. Des efforts ont été accomplis, notamment pour réagir au décrochage de bon nombre d'étudiants de première année (avec le renforcement du dispositif de contrôle des connaissances). L'équipe pédagogique semble de plus consciente de la nécessité de renforcer en amont la communication et l'information sur les pré-requis de la licence (en vue de limiter les orientations par défaut dans un bassin de recrutement qui n'est pas très favorable) et de développer en aval une stratégie concertée d'« anticipation de la sortie de licence » par une réflexion sur les perspectives professionnelles des diplômés.

- Points forts :

- Cohérence et progressivité de la formation sur les trois années de la licence.
- Diversité de parcours d'ouverture (qui peuvent faciliter les réorientations en licence 1) et proposition de formations bi-disciplinaires (doubles licences).

- Points faibles :
 - Echec très important en licence 1.
 - Insuffisance des dispositifs de remédiation ou de la réflexion sur les pré-requis.
 - Autoévaluation de la formation insuffisamment intégrée au pilotage de la mention.
 - Absence de fiche RNCP, ce qui entraîne un défaut de communication sur les compétences attendues, les débouchés visés et les poursuites d'études.
 - Suivi insuffisant du devenir des étudiants, diplômés ou non.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable d'accentuer la communication et l'information en amont sur les pré-requis d'une formation de philosophie. Des actions pédagogiques seraient à mener plus systématiquement en direction des lycées du bassin de recrutement, en vue de réduire les orientations par défaut et donc le taux d'abandon et d'échec en première année.

Il serait également pertinent de mener une réflexion plus poussée sur l'articulation de la formation à l'orientation professionnelle des étudiants et sur l'intégration possible de la formation à son environnement socio-culturel. La production d'une autoévaluation plus rigoureuse de la mention par l'équipe de formation, d'une part, l'élaboration et la mise à disposition d'une fiche RNCP, d'autre part, seraient de ce point de vue tout à fait utiles.



Observations de l'établissement

PRÉSIDENTENCE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :
01 45 17 11-62

Courriel :
nathalie.perichon@u-pec.fr

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, Rue Vivienne
75002 Paris

Créteil, le 8 septembre 2014

OBJET : observations de l'établissement concernant le :

Domaine : Sciences Humaines et sociales

Licence Sciences Humaines et Sociales

mention : Philosophie

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement tiendra compte de ces évaluations pour améliorer la qualité de ses enseignements. Les réponses formulées ci-dessous ont pour but d'éclairer l'ensemble de la communauté universitaire sur la réalité de nos formations en offrant un éclairage complémentaire, non de mettre en cause le travail d'évaluation entrepris par l'AERES.

X
X X

Observations sur l'évaluation de la licence de philosophie

Nous prenons acte du diagnostic et des recommandations contenus dans l'évaluation par l'AERES de la Licence mention Philosophie de l'UPEC.

Durant l'année universitaire 2013-2014, l'équipe pédagogique a particulièrement travaillé la communication sur la Licence (voir ci-après). Il est vrai que l'anticipation de la sortie de Licence et le suivi du devenir des étudiants sont encore insuffisants et constituent pour le département de philosophie le prochain chantier pédagogique. Nous avons cependant entamé la réflexion et engagé quelques actions. D'une part, en organisant des journées de rencontre entre étudiants et enseignants, en fin d'année universitaire, afin de faire le bilan de l'année écoulée, mais aussi de discuter de l'orientation de nos étudiants. D'autre part, l'action que nous préparons est la constitution d'un fichier d'anciens étudiants, qui nous permettrait d'être tenus au courant de leurs trajectoires professionnelles et de les convier à intervenir auprès de nos étudiants pour évoquer leurs expériences. Ces rencontres pourraient également déboucher sur l'émergence d'un réseau de contacts qui faciliteraient l'orientation et la recherche d'emploi de nos étudiants.

Le rapport met fort justement en avant, parmi les points faibles, le taux d'échec très important en Licence. Ce taux d'échec reflète pour partie les difficultés d'intégration à la formation universitaire que connaissent les étudiants dans toutes les disciplines. Mais il reflète également des facteurs qui sont plus spécifiques à la Licence de philosophie : on y rencontre des pourcentages très élevés d'étudiants n'ayant pas de baccalauréat général, alors même que la discipline exige une bonne maîtrise des contenus et des méthodes enseignés dans les séries générales. Nous avons peu de leviers pour réguler directement l'accès à la Licence.

En revanche, il est vrai que nous pouvons nous efforcer de mieux communiquer sur les pré-requis de notre formation. C'est justement ce que nous avons commencé à faire durant l'année universitaire 2013-2014. Tout d'abord, en réalisant, avec l'aide de la Faculté, une plaquette de présentation de notre offre de formation, à destination principalement des lycéens de Terminale. Nous l'avons diffusée lors d'événements publics mais aussi par voie électronique, auprès de tous les enseignants de philosophie du secondaire de l'Académie de Créteil. Ensuite, lors de la Journée Portes Ouvertes de l'Université, en organisant une série de conférences philosophiques en continu, durant toute la journée, afin d'inciter les lycéens à venir nous rencontrer. Ce n'est sans doute pas assez. L'an prochain, nous prévoyons que les membres du département de philosophie viennent présenter à tour de rôle notre plaquette dans les lycées de l'Académie. Nous sommes heureux que les recommandations de l'AERES convergent avec ces initiatives pédagogiques récentes ou à venir. Concernant la fiche RNCP, nous nous contenterons de rappeler que sa création dépend de l'établissement, et non pas directement du département ou de la Faculté.

x
x x

Ces observations étant formulées, je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Luc HITTINGER

